

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 juin 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 juin 2016

2016 DASES 249 - DAE-G Approbation du Plan Parisien de l'Insertion par l'Emploi (PPIE) pour la période 2016 - 2020.

Mme Pauline VERON, Mme Antoinette GUHL et Mme Dominique VERSINI, rapporteures.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active et réformant les politiques d'insertion ;

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L. 263-1 et L. 263-2 ;

Vu le projet de délibération, en date du 31 mai 2016, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, lui propose l'adoption du plan parisien de l'insertion par l'emploi 2016-2020 ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON et Mme Antoinette GUHL, au nom de la 1ère commission, et Mme Dominique VERSINI, au nom de la 4ème commission,

Délibère :

Article 1 : Le Plan Parisien de l'Insertion par l'Emploi (PPIE) est adopté pour les années 2016 à 2020.

Article 2 : La Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer le Pacte Territorial d'Insertion.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO